

# SANTÉ

## ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Organisation

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

#### **Arrêté du 4 septembre 2008 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SJSP0830856A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,  
Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 5322-1 à R. 5322-9,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé pour une durée de trois ans, à compter du 3 octobre 2008 :

1° Au titre du *a* du 2° de l'article R. 5322-1 du code de la santé publique :

M. Gaertner (Philippe) ;

M. Grangé Cabane (Alain) ;

M. Lajoux (Christian) ;

M. Le Roy (Eric).

2° Au titre du *b* du 2° de l'article R. 5322-1 du code de la santé publique :

Mme Weber (Monique), représentant le directeur de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

3° Au titre du *c* du 2° de l'article R. 5322-1 du code de la santé publique :

M. Garcia-Bardidia (Georges), représentant les organisations de consommateurs, proposé par le Conseil national de la consommation.

#### Article 2

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé de la santé.

Fait à Paris, le 4 septembre 2008.

*La ministre de la santé, de la jeunesse,  
des sports et de la vie associative,*

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN